



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
25 février 2020
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 21 octobre 2019, à 15 heures

Président : M^{me} Beshkova (Vice-Présidente) (Bulgarie)

Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (*suite*)

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (*suite*)
- b) Coopération Sud-Sud pour le développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 23 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement (suite)

a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (suite) (A/74/71, A/74/71/Add.1, A/74/73-E/2019/14, A/74/73-E/2019/14/Add.1, A/74/73-E/2019/14/Add.2, A/74/73-E/2019/14/Add.3, A/74/306 et A/74/306/Add.1)

b) Coopération Sud-Sud pour le développement (suite) (A/74/336)

1. **M^{me} Ahmed** (Soudan) affirme que si l'on entend mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le système des Nations Unies pour le développement doit être plus efficace et plus collaboratif. La délégation soudanaise attache une grande importance aux principes du système des Nations Unies pour le développement énoncés dans les résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale. La revitalisation dudit système devrait avoir pour objectif principal l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes. Une coopération étroite avec les gouvernements est essentielle si l'on veut faire que les pays assument le contrôle et la direction des activités et que les priorités nationales soient prises en compte. Les équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération devraient également renforcer la concertation avec les gouvernements.

2. Un meilleur financement du système des Nations Unies pour le développement rendrait celui-ci plus efficace et permettrait de répondre aux priorités et aux besoins nationaux, en particulier ceux des pays les moins avancés et des pays en développement. Des mesures doivent être prises en vue d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable du système de développement.

3. La coopération Sud-Sud est essentielle et peut, comme la coopération triangulaire, apporter une contribution précieuse au développement durable. Toutefois, elle est complémentaire de la coopération Nord-Sud et ne saurait la remplacer. La délégation soudanaise accueille avec satisfaction le document final issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, dont elle espère qu'il sera pris en compte dans la mise en œuvre du Programme 2030.

4. **M. Paolino Laborde** (Uruguay) déclare que l'Organisation des Nations Unies doit appuyer le développement économique et social de tous les États Membres, y compris ceux qui, par des ajustements

structurels, l'ouverture de leurs marchés ou d'autres mesures, ont réussi à atteindre un niveau de développement intermédiaire, mais qui comptent néanmoins sur la coopération internationale pour se maintenir à ce niveau. Certains pays sont pratiquement exclus de l'accès à l'aide publique au développement sur la base d'un critère (le revenu par habitant) qui ne reflète pas la réalité économique et sociale sur le terrain, notamment la pauvreté persistante et les inégalités structurelles, ou ne tient pas compte de la nature multidimensionnelle du développement.

5. L'Uruguay ayant un revenu par habitant supérieur à un certain montant, il a été reclassé comme pays à revenu élevé, ce qui le rend inéligible à l'aide publique au développement; or, les chiffres du revenu par habitant cachent des disparités dans la répartition des richesses et des problèmes tels que l'inégalité, l'inflation et le coût élevé de la vie. L'Uruguay est attaché au concept de développement en transition et continuera à coordonner les efforts visant à ce que le développement ne soit plus mesuré uniquement en termes de revenu par habitant.

6. **M. Alsharrah** (Koweït) dit que sa délégation salue les efforts déployés pour soutenir et promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, car ces dernières sont indispensables au renforcement du développement dans toutes ses dimensions. La coopération Sud-Sud a un effet positif sur la dynamique de la coopération internationale car elle prend en compte les besoins des pays en développement. Toutefois, compte tenu de sa nature volontaire et coopérative, la coopération Sud-Sud complète d'autres types de coopération, en particulier l'aide publique au développement, mais ne peut s'y substituer.

7. Quelque 40 ans se sont écoulés depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement et de la Déclaration de Koweït sur la coopération technique entre pays en développement, qui ont posé les bases d'une coopération Sud-Sud efficace. Cette coopération ne devrait pas se limiter aux aspects techniques, mais devrait inclure d'autres formes de coopération visant à résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux, à améliorer la coordination et à instaurer la stabilité dans les pays du Sud, tout en tenant compte des priorités de ces pays, afin de leur permettre de parvenir à un développement durable d'ici à 2030. La tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud marque le début d'une nouvelle étape dans le partenariat entre les pays du Sud.

8. Le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a fourni une assistance à plus de 100 pays, ce qui fait du Koweït l'un des premiers fournisseurs mondiaux d'aide humanitaire et d'aide au développement. Les pays développés devraient honorer leurs engagements envers les pays en développement et fournir une aide au développement suffisante. Les parties prenantes doivent également mieux coopérer pour résoudre les problèmes complexes auxquels le monde fait face. À cet égard, la facilitation de l'échange de données d'expérience et d'enseignements par le système des Nations Unies est déterminante.

9. **M. Lenanguy Brinz** (République centrafricaine) indique qu'à la suite du retour de l'ordre constitutionnel dans le pays, le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre le Programme 2030 et a élaboré le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021) à cette fin. Des partenaires techniques et financiers ont aidé la République centrafricaine à mettre en œuvre le Plan et les engagements internationaux pris dans le cadre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles. Des cadres de dialogue, de suivi et d'évaluation ont été créés en vue d'améliorer la coopération et de rendre les politiques économiques et sociales du pays plus efficaces. Les partenaires techniques et financiers effectuent régulièrement des visites dans le pays pour évaluer le travail du Gouvernement, collecter des données et discuter de l'orientation des politiques. Au niveau national, le secteur privé, les autorités locales et la société civile participent au développement.

10. Si la situation en République centrafricaine reste fragile, des progrès n'en ont pas moins été réalisés. L'aide publique au développement et une meilleure mobilisation des ressources intérieures ont permis au Gouvernement de commencer à rétablir l'état de droit, à créer des institutions efficaces et ouvertes, à offrir une éducation de qualité et inclusive et à créer des emplois en vue d'édifier une société pacifique et de favoriser le développement durable. Le Gouvernement modernise le système d'administration fiscale, avec l'appui des partenaires techniques et financiers du pays, et a organisé des sessions de formation sur la taxe sur la valeur ajoutée, le contrôle fiscal et le plan comptable élaboré par l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

11. La République centrafricaine a également reçu un appui du Fonds monétaire international, dans le cadre la facilité élargie de crédit de trois ans conclue en 2016. Le Gouvernement continuera d'explorer toutes les possibilités d'accroître la mobilisation des ressources intérieures tout en attirant les investissements étrangers,

afin de permettre au pays d'atteindre les objectifs de développement durable.

12. **M. Moraru** (République de Moldova) dit que sa délégation se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la résolution (A/74/73-E/2019/14), des progrès sensibles ont été faits pour ce qui est d'établir de nouvelles bases et d'instaurer la coopération et la responsabilisation à tous les niveaux. La délégation moldave salue les efforts déployés en 2019 pour achever la mise au point d'éléments essentiels du dispositif de réforme visant à soutenir le nouveau système des coordonnateurs résidents, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement remanié et les aspects nationaux du cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement.

13. Le pacte de financement, autre élément essentiel de la réforme, vise à compenser le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Si l'introduction d'objectifs en pourcentage dans le financement des activités de base ne résoudra pas forcément les problèmes de financement du système des Nations Unies pour le développement, le pacte devrait contribuer à élargir les sources de soutien financier, en particulier en ce qui concerne le nouveau système de coordonnateurs résidents. L'Organisation devrait réfléchir à d'autres modalités de financement des activités de base, notamment à des mécanismes de financement commun bien conçus qui pourraient aider le système de développement des Nations Unies à répondre aux besoins de conseils politiques cohérents et d'approches intégrées.

14. Le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devrait permettre d'appuyer les efforts visant à financer les objectifs de développement durable, notamment en aidant les gouvernements à obtenir les financements et s'équiper des technologies dont ils ont besoin et à nouer des partenariats utiles. L'orateur espère que toutes les équipes de pays des Nations Unies pourront un jour aider les pays de programme à créer des coalitions de financement en vue de combler le déficit de financement des objectifs de développement durable.

15. La délégation moldave salue les progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration d'une stratégie du système des Nations Unies plus cohérente aux niveaux mondial et national. Toutes les parties prenantes ont le devoir de veiller à ce que le processus de réforme actuel aboutisse à un système des Nations Unies pour le développement

plus transparent, plus responsable et plus collaboratif. Pour mettre en place de meilleurs cadres de responsabilisation, il faut notamment améliorer le contrôle et la cohérence en harmonisant la présentation par les organes directeurs du système des Nations Unies pour le développement des rapports sur l'application des décisions relatives aux réformes.

16. La délégation moldave salue les efforts déployés par le Corps commun d'inspection pour améliorer la cohérence, la coopération, l'efficacité organisationnelle, la responsabilité et l'intégrité du système, et convient que le renforcement de la coopération interorganisations, en particulier au niveau des pays, pourrait améliorer considérablement l'efficacité et l'efficacité des services d'appui administratif. Les recommandations du Corps commun visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité, telles qu'elles figurent dans le rapport dudit organe sur le sujet (JIU/REP/2018/5), devraient être pleinement mises en œuvre. La délégation fait également siennes les recommandations formulées par le Corps commun dans son examen du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (JIU/REP/2019/2). Les recommandations devraient favoriser le renforcement de la responsabilité du système des Nations Unies en ce qui concerne l'intégration des questions de genre, l'égalité des sexes et l'avancement des femmes.

17. **M^{me} Moe** (Norvège) explique que l'ambitieuse réforme de l'Organisation des Nations Unies vise à mieux donner les moyens au système des Nations Unies pour le développement d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 de manière cohérente, intégrée et efficace, mais qu'elle ne sera un succès que si toutes les entités des Nations Unies alignent leurs politiques et procédures sur les objectifs de la réforme. La transparence est essentielle si l'on veut garantir la confiance dans le processus de réforme. À cette fin, tous les documents d'orientation et rapports internes concernant l'ensemble du système doivent être rendus publics, ce qui permettra aux parties prenantes de s'engager activement et utilement dans les processus intergouvernementaux.

18. Les coordonnateurs résidents doivent être véritablement habilités à diriger l'action du système des Nations Unies pour le développement au niveau des pays. Pour cela, le cadre de gestion et de responsabilité doit être pleinement mis en œuvre. En outre, le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable doit refléter l'avantage comparatif de l'Organisation dans chaque pays, car cette dernière ne peut pas tout faire partout. Un bilan commun de pays consultatif qui cerne les causes profondes de

l'inégalité et de la pauvreté dans le pays serait un bon point de départ. L'action de l'Organisation visant à ce que personne ne soit laissé de côté devrait être axée sur la réduction des inégalités et la promotion des droits humains et des normes internationales.

19. L'égalité des sexes et l'avancement des femmes ont un effet multiplicateur en ce qui concerne la croissance, l'élimination de la pauvreté et le développement durable, mais les questions de genre n'ont pas été véritablement intégrées dans le système des Nations Unies pour le développement. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes doit être appliqué dans son intégralité. Le mode de financement actuel du système fait obstacle à la réforme et la délégation norvégienne se réjouit donc de la mise en œuvre du pacte de financement. Tous les États Membres devraient réfléchir à la manière de rendre leur financement plus souple et plus prévisible. L'insuffisance du financement du nouveau système de coordonnateurs résidents est une source de préoccupation. La Norvège est prête à assumer sa part des charges en la matière.

20. La délégation norvégienne attend avec impatience de recevoir en 2020 un rapport du Secrétaire général complet, analytique et fondé sur des données factuelles, couvrant toutes les dispositions des résolutions 71/243 et 72/279 de l'Assemblée générale, y compris le système des coordonnateurs résidents, ainsi que le rapport annuel du Bureau de la coordination des activités de développement. Elle souhaite vivement continuer à s'investir dans le processus de réforme, notamment en ce qui concerne l'examen des actifs régionaux et des bureaux multipays, mais l'Organisation doit fournir un calendrier des consultations avec les États Membres et des notes d'information sur les progrès réalisés à ce jour.

21. **M. Lippwe** (États fédérés de Micronésie) dit que sa délégation se félicite de la décision prise par le Secrétaire général de créer un bureau multipays spécifique pour le Pacifique Nord, afin de répondre aux besoins et aux priorités des pays de cette zone et de soutenir les efforts qu'ils consacrent à la réalisation du Programme 2030 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). La délégation micronésienne a longtemps demandé la création d'un tel bureau, qui rapprocherait l'ONU des peuples de Kiribati, des Îles Marshall, de Nauru, des Palaos et des États fédérés de Micronésie et renforcerait la prestation des services du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain, ce qui améliorerait la qualité de vie dans la région. Les chefs d'État des cinq pays se sont réunis en

marge de la semaine de haut niveau de la session actuelle de l'Assemblée générale pour discuter de l'emplacement du nouveau bureau et ont recommandé au Secrétaire général que le bureau multipays soit établi dans les États fédérés de Micronésie. Le Gouvernement micronésien est prêt à travailler avec l'ONU et tous les partenaires pour faire de ce bureau une réalité.

22. **M. Albuflasa** (Bahreïn) indique que la coopération Sud-Sud a gagné en importance au cours de la dernière décennie en raison du rôle croissant des pays du Sud dans l'économie mondiale et des efforts déployés par l'ONU et ses États Membres afin de doter les pays en développement du Sud des outils dont ils ont besoin pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et promouvoir l'innovation industrielle et le développement économique. Lors de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, les gouvernements ont lancé un appel à la solidarité avec les peuples du Sud en vue d'accélérer les progrès vers la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

23. Le Bahreïn a bénéficié de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans des domaines tels que la mise au point de pratiques agricoles durables et la sécurité alimentaire. Il est extrêmement important que tous les États Membres mettent en commun les enseignements qu'ils ont tirés et leurs données d'expérience afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. La coopération Sud-Sud est essentielle si l'on veut garantir un avenir durable à tous les pays, et pas seulement aux pays du Sud.

24. **M. Bhandari** (Népal) déclare que l'ambitieux Programme 2030 exige du système des Nations Unies pour le développement qu'il soit très réactif, efficace et rationnel. Les résolutions [71/243](#) et [72/279](#) de l'Assemblée générale donnent de bonnes orientations à cet égard. Le principe de prise en charge et de direction nationales sont des conditions essentielles à la mise en œuvre durable du Programme 2030, du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

25. La fonction principale du système des coordonnateurs résidents devrait être de coordonner le travail des entités des Nations Unies sur le terrain et de veiller à ce que l'action en faveur du développement soit cohérente et alignée sur les plans et politiques nationaux. L'application du principe de responsabilité est primordiale. Bien que le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement soit en cours, il est important d'éviter que la période de

transition se prolonge, car tous les efforts doivent être concentrés sur la mise en œuvre du Programme 2030. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement remanié et les descriptifs de programme de pays devraient être alignés sur les plans et priorités de développement des gouvernements. La prise en main des programmes par les pays permet d'éviter les doubles emplois et le gaspillage de ressources, qui risquent d'entamer la confiance, voire de compromettre la crédibilité même de l'ONU sur le long terme.

26. Ayant recentré son action en faveur du développement et de la prospérité, le Népal a foi en la capacité du système repositionné des Nations Unies pour le développement de faire face efficacement aux besoins et priorités en matière de développement. À cet égard, il est nécessaire de garantir que le système des coordonnateurs résidents dispose des moyens de mise en œuvre dont il a besoin et les utilise de manière optimale si l'on veut qu'il soit autonome et impartial. Le financement doit être prévisible et en harmonie avec les priorités des pays de programme. Si elle entend réaliser les objectifs de développement durable, la communauté internationale doit s'attacher à résorber le déficit croissant de financement, car les ressources de base sont le fondement du système des Nations Unies pour le développement.

27. La coopération Sud-Sud, qui complète la coopération Nord-Sud, pourrait grandement contribuer à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. L'orateur se félicite de la tenue de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, dont il espère qu'elle incitera la communauté internationale à exploiter les avantages de cette coopération.

28. Si la redynamisation du système des Nations Unies pour le développement venait à échouer, les personnes les plus défavorisées des pays les plus vulnérables seraient les premières à en souffrir. L'efficacité de ce système sera évaluée à l'aune de sa capacité de répondre aux demandes de ces pays.

29. **La Princesse Al Saud** (Arabie Saoudite) dit que sa délégation se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général pour appliquer les dispositions des résolutions [71/243](#) et [72/279](#) de l'Assemblée générale et augmenter l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, pour que des progrès soient réalisés, la transparence, la responsabilité et un financement adéquat sont essentiels. Depuis les années 1950, l'Arabie saoudite fournit une aide publique au développement afin de soutenir des projets dans des domaines clés tels que le développement des infrastructures et la formation, ainsi que lors de crises

humanitaires. Cette aide représente 1,9 % de son revenu national brut.

30. Le travail accompli par les coordonnateurs résidents est extrêmement utile. La délégation saoudienne salue les efforts déployés pour garantir la parité des sexes et l'équilibre géographique au sein du système des coordonnateurs résidents. Si elle apprécie également les efforts déployés pour réaliser des gains d'efficacité, ces efforts doivent être menés en coopération avec le pays de programme et les priorités de ce pays doivent être respectées. L'Arabie saoudite attend avec intérêt la tenue de discussions inclusives, exhaustives et transparentes sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

31. **M^{me} Micael** (Érythrée) dit que la coopération Sud-Sud se caractérise par la prise en main des programmes par les pays, ce qui favorise un sentiment de partenariat et de solidarité entre les pays du Sud. La coopération Sud-Sud offre une approche stratégique qui permet de surmonter les problèmes structurels auxquels les pays en développement doivent faire face. Néanmoins, les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés, notamment les conflits, les problèmes liés au climat, les catastrophes naturelles, une capacité de production limitée et la faiblesse des infrastructures, ne peuvent être résolues par la seule coopération Sud-Sud. Tous les moyens de coopération disponibles, y compris triangulaires, Nord-Sud et bilatéraux, doivent être explorés. Un pouvoir fort, des synergies et des gains d'efficacité accrus, ainsi que des partenariats plus solides et mieux ciblés dans les domaines prioritaires nationaux, sont essentiels à une transformation sociale, économique et environnementale rapide des pays en développement. L'Érythrée s'efforce d'accroître sa propre capacité de production en investissant dans son capital humain.

32. La paix et la stabilité sont indispensables si l'on veut exploiter pleinement le potentiel des pays touchés par les conflits et libérer les ressources dont ils ont tant besoin. Après deux décennies de conflits et de méfiance, des évolutions encourageantes dans la Corne de l'Afrique ont récemment favorisé un nouvel esprit de coopération régionale. Les pays de la région collaborent étroitement pour régler des questions complexes liées à la paix, à la sécurité et au développement d'une manière qui soit compatible avec les priorités et les aspirations des peuples de la région. L'instauration de la paix et de la stabilité dans la région devrait entraîner une augmentation des échanges et des investissements, un renforcement des systèmes de transport et de communication et une amélioration des infrastructures.

33. **M. Ammann** (Suisse) annonce que sa délégation se félicite de l'analyse approfondie faite par le Corps commun d'inspection de l'efficacité, de la valeur ajoutée et des effets du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes. La Suisse a apporté un soutien financier à la première phase du Plan d'action et la délégation suisse se réjouit donc d'apprendre que le Corps commun d'inspection a conclu que, compte tenu des ressources investies, les progrès réalisés étaient considérables. Le Plan d'action s'est révélé un cadre efficace de suivi des progrès réalisés à l'échelle du système et d'amélioration des résultats, et a montré la voie à suivre en termes d'établissement de normes en matière d'égalité des sexes et d'intégration de la dimension de genre. Il a également montré que le système des Nations Unies pouvait travailler différemment. L'examen a mis en lumière le travail et le pouvoir mobilisateur précieux de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui est un bon exemple de la manière dont ONU-Femmes tire parti avec succès de son mandat de coordination.

34. En ce qui concerne la deuxième phase du Plan d'action, la Suisse a convenu avec le Corps commun d'inspection que l'assurance qualité revêtait une grande importance étant donné que le dispositif repose sur des déclarations soumises par les entités elles-mêmes, et que chaque entité doit assumer la responsabilité de l'assurance qualité. Toutefois, le fait que toutes les entités des Nations Unies ont été évaluées de manière harmonisée a participé au succès du Plan d'action. Tout dispositif d'assurance qualité doit donc suivre ce modèle, afin que les notations restent comparables dans l'ensemble du système.

35. La délégation suisse est préoccupée par le fait que le domaine des ressources humaines et financières, qui est le domaine où l'engagement d'une entité à réaliser l'égalité des sexes est le plus visible, n'a connu que des progrès limités. Le Plan d'action ne doit pas devenir une simple feuille de vigne. Toutes les entités des Nations Unies devraient accroître leurs investissements en faveur de l'égalité des sexes.

36. La délégation suisse convient avec le Corps commun d'inspection que le principe de responsabilité doit être renforcé. Rendre publics les chiffres des différentes entités permettra d'accroître la transparence et la responsabilité. Toutefois, ces chiffres ne doivent pas nécessairement être communiqués dans le rapport du Secrétaire général. La délégation suisse souhaiterait recevoir d'ONU-Femmes des informations à jour sur les progrès réalisés dans la mise en place d'un portail de

données en ligne où les évaluations pourraient être publiées.

37. **M^{me} Carpentier** (Cheffe du Bureau de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à New York), déclare que la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, y compris l'accroissement du commerce Sud-Sud et le partage des bonnes pratiques, des retours d'expérience et des données d'expérience du Sud, fait partie intégrante du mandat de la CNUCED. En 2018 et 2019, la CNUCED a organisé des dizaines de dialogues politiques et d'ateliers de renforcement des capacités sur la coopération Sud-Sud, établi un certain nombre de partenariats visant à faire progresser cette coopération et apporté un appui à plus de 20 manifestations et initiatives régionales, sous-régionales et interrégionales.

38. La CNUCED a aidé de nombreux pays en développement à participer au commerce Sud-Sud et à établir des partenariats. Elle a, par exemple, aidé à établir un partenariat entre quatre pays africains et l'Inde en vue de tirer profit du potentiel caché des sous-produits du coton, et elle continue à aider les pays à participer au système global de préférences commerciales entre pays en développement. En ce qui concerne la coopération technique et le renforcement des capacités, la CNUCED a créé des centres d'excellence régionaux au Viet Nam et à Maurice pour renforcer les capacités des pays les moins avancés de développer et de moderniser leur secteur de la pêche, tandis qu'en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la CNUCED encourage le partage des connaissances entre les organismes chargés de la concurrence et de la protection des consommateurs.

39. En préparation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, la CNUCED a publié un rapport intitulé « Forging a Path Beyond Borders: The Global South », dans lequel elle présente des recommandations et des suggestions pratiques à l'attention des pays du Sud. En parallèle de la Conférence, la CNUCED a organisé une manifestation sur les flux financiers illicites en Afrique et le rôle de la coopération Sud-Sud, au cours de laquelle les participants ont examiné comment ces flux entravaient la réalisation des objectifs de développement durable et quelles mesures politiques pouvaient être prises pour remédier au problème. Après la Conférence, elle a tenu une réunion d'information à Genève, en partenariat avec le Centre Sud, l'Organisation internationale du Travail et le Groupe des 77 et de la Chine, pour informer les parties prenantes des résultats de la Conférence et pour discuter de la

manière de promouvoir davantage la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

La séance est levée à 16 heures.